



N°2024-60C

ARRETE DU MAIRE

Portant modification d'une délégation de fonctions et de signature à l'adjoint au maire en charge des bâtiments et équipements municipaux
Jean-Pierre BALAS

LE MAIRE DE THUE ET MUE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal de l'installation de M. Jean-Pierre BALAS en qualité de deuxième adjoint au maire, en date 27 mai 2020

Vu l'arrêté n°2020-19C modifié, portant délégation à M. Jean-Pierre BALAS adjoint au maire en charge des bâtiments et équipements municipaux

ARRETE

Article unique :

Le nom de M. Franck de SAINT ROMAN est remplacé par le nom de M. Thierry PITEL dans tous les articles de l'arrêté n°2020-19C portant délégation à M. Jean-Pierre BALAS

Fait à THUE ET MUE,

le

17 JUIN 2024

Le maire,

Michel LAFONT

